

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 3 (1867)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

3^e année.



15 FÉVRIER 1867

N^o 4.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE : Manuel de pédagogie ou d'éducation (suite). — Bibliothèque des régents (Extraits d'un rapport de la conférence des régents du district de Lausanne). — Anecdotes scolaires (l'Ecole d'autrefois). — Chronique bibliographique (l'Emigration des jeunes filles). — Chronique scolaire. — Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle. — Avis et annonces.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION

CHAPITRE VI

Art de l'Enseignement ou Didactique. — Didactique spéciale.

(Suite.)

§ 66. Géographie.

A l'enseignement de l'histoire et de l'instruction civique se rattache celui de la géographie. On a dit avec raison que la géographie est l'un des yeux de l'histoire ; car, comment se faire une idée juste des

actions des hommes si l'on n'est pas familiarisé avec le théâtre de ces actions, c'est-à-dire avec les lieux qui les ont vues s'accomplir.

Il existe un autre rapport plus intime de la géographie avec l'histoire; c'est ce rapport qu'exprimait le fameux géographe Ritter, quand il disait : « La géographie d'un pays fait son histoire. » Il s'agit de l'influence naturelle qu'exercent le sol et le climat sur les hommes. Cette influence fait la différence des zones, des flores, des faunes; elle détermine aussi les différences physiques de race et *concourt* à la formation des tempéraments, des caractères et des langues. Mais ce ne serait que par une exagération regrettable comme l'est toute exagération, qu'on arriverait à la maxime fausse que les mœurs, les idées, le caractère et la langue d'un peuple sont uniquement la résultante de ses conditions climatologiques et géographiques.

La géographie, bien qu'intimement unie à l'histoire, l'est plus encore à l'histoire naturelle. Qu'est-ce, en effet, que la géographie, sinon avant tout la description *de la terre* ou géographie naturelle ou topique (topographie)? L'étude des habitants ou géographie politique (ethnographie), ne vient qu'après celle de la terre et des eaux qui l'environnent de toutes parts. L'étude de la terre est la base et le fond même des études géographiques.

L'enseignement de la géographie à l'école primaire peut se faire de deux manières. On peut commencer par le *globe* ou par le *lieu natal*. La première méthode, ou méthode analytique (on va du général au particulier) est trop vaste, trop abstraite, trop compliquée pour des intelligences novices. La seconde méthode (où l'on va du particulier au général) est celle que recommandent tous les amis de l'enfance.

On part de la maison d'école, et l'on en fait faire la description par les élèves eux-mêmes. Cette méthode, déjà indiquée par Rousseau dans son *Emile* (liv. III), a été développée par l'excellent chanoine Schmid dans son joli conte des *Deux Frères*, et exposée d'une façon plus scientifique par Gutmuth dans sa *Méthodologie pour l'enseignement de la géographie*.

L'intuition joue un grand rôle dans l'enseignement de la géographie. C'est d'abord l'intuition naturelle. On conduit l'élève au bord d'un cours d'eau quelconque; on lui en montre la source (si le lieu

s'y prête), le lit, les rives. On lui fait observer les sinuosités que décrivent ces rives découpées en petits golfes, baies, anses, rades, promontoires, tantôt sablonneuses, tantôt bordées de rochers ou de grosses pierres; on lui signale les îles ou ilots, presqu'îles, isthmes, archipels en miniature que forment les alluvions ou les bancs de sable au milieu de l'eau.

Le même procédé est applicable aux accidents de terrain. Le maître conduit les élèves sur une colline et leur en fait observer le pied, les flancs, les versants, les défilés, les gorges, les vallées; leur apprend à distinguer le plateau de la plaine, etc.

Une des premières connaissances à donner à l'élève, c'est celle des *points cardinaux*. Or, quel lieu plus propice pour apprendre à s'orienter que celui d'une cime d'où l'élève plonge en quelque sorte dans l'espace et se rapproche du ciel?

S'il est quelques figures géographiques que le maître ne puisse pas faire voir à ses élèves dans l'état naturel, il les façonnera en terre glaise.

Dans les lieux où l'application de l'intuition naturelle rencontrerait des difficultés, on aura recours aux *reliefs*, plus intuitifs que les cartes ordinaires. Le relief est en géographie ce qu'est le boulier dans l'enseignement du calcul. De même que le boulier forme la transition des objets naturels à la représentation figurée au moyen des traits et des chiffres, le relief offre le passage des objets matériels à cette représentation abrégée et abstraite qu'on nomme les *cartes*.

On a longtemps agité la question de savoir si l'on devait mettre un ouvrage entre les mains des élèves ou non. L'usage des manuels est aujourd'hui assez général et se fonde sur la difficulté extrême de faire apprendre aux élèves sur la carte même les noms souvent bizarres des montagnes, des fleuves, des pays qu'ils sont appelés à étudier. Mais on est tombé d'un extrême dans un autre en mettant entre les mains des enfants des livres où l'abondance des détails des et notions d'un intérêt secondaire font perdre de vue les traits essentiels. En général, le défaut capital des auteurs de livres élémentaires est d'oublier qu'il y a d'autres objets d'instruction encore dans le programme de l'école que celui dont ils s'occupent dans leurs manuels.

« Le choix judicieux des matières et l'exacte mesure font défaut
» dans un grand nombre de manuels de géographie. Ils se complai-
» sent dans les choses insignifiantes et passent sous silence les plus
» importantes. C'est ainsi que le géographe anglais Murray, parlant
» de Cologne, n'a garde d'oublier l'eau de Jean-Marie Farina, mais,
» en revanche, ne dira pas un mot du dôme de cette ville, l'un des
» plus beaux momuments de l'architecture dite gothique en
» Europe.

» Un autre défaut des auteurs de manuels de géographie, c'est
» d'en faire une sorte d'encyclopédie, où se donnent rendez-vous
» toutes les sciences et tous les arts. La géographie ne doit pas
» dégénérer en minéralogie, zoologie, hydrologie, etc. »

Ainsi s'exprime dans son histoire de la pédagogie, publiée à Stuttgart en 1857 (III^e volume), Charles de Raumer, pédagogue prussien, célèbre disciple de Pestalozzi et de Ritter, le rénovateur de la science géographique.

Il n'est pas hors de propos de faire observer que ce savant pédagogue, après avoir fait l'expérience de l'enseignement *intuitif* sous la forme que nous avons indiquée plus haut, c'est-à-dire en se promenant avec ses élèves, crut devoir y substituer un autre mode d'intuition. Il commençait cet enseignement par le dessin *du plan* de la ville où il se trouvait et le faisait voir aux élèves. Ces derniers prenaient un plaisir extrême à découvrir les rues, leurs demeures et celles de leurs amis, de même que les églises et les autres édifices publics, et ne se lassaient pas dans leurs recherches.

Après la description de la ville d'Erlangen, en Franconie, où il enseignait alors, M. de Raumer traça celle de la Franconie moyenne, où la ville d'Erlangen n'occupait naturellement plus qu'une petite place. Puis, mettant cette carte de la Franconie à côté de celle de l'Allemagne, celle de l'Allemagne à côté de l'Europe et celle de l'Europe en présence du globe, le professeur prussien faisait ainsi comprendre à ses élèves la place respective de chacune de ces parties dans l'ensemble de la terre.

C'est exactement le même système que celui que le P. Girard recommandait pour l'école de Fribourg, lorsqu'il composa à Lucerne, en 1827, son *Explication du plan de Fribourg*, petit chef-d'œuvre de

sagesse pratique, que l'admiration de pédagogues éprouvés comme Naville et Rapet n'a pu sauver de l'injuste anathème qui, dans la ville natale de l'illustre cordelier, pèse aussi sur son *Cours de langues*¹. Mais, alliant la méthode intuitive naturelle telle qu'on l'a exposée plus haut à la méthode mise en œuvre par M. de Raumer, l'ingénieux éducateur fribourgeois conduisait ses élèves sur les points élevés qui dominent la ville de la Sarine. C'est après ce petit voyage que l'élève prenait en main le Plan de Fribourg et son explication.

« Celle-ci, disait le P. Girard dans sa préface, l'aidera à reconnaître toutes les parties du dessin, les objets dans leur indication, et le grand dans le petit. Dès lors, il n'aura plus qu'un pas à faire jusqu'aux cartes géographiques. L'enfant a toujours de la peine à les lire, lorsqu'on y arrive brusquement sans les avoir fait précéder d'un plan topographique qui est un peu paysage et qui tient le milieu entre le terrain et la carte. La première carte doit être celle du canton et l'enfant doit essayer de la dessiner même de mémoire. Tant qu'il peut s'aider lui-même, il faut le laisser aller seul. »

REMARQUE

Parmi les ouvrages relatifs à l'enseignement de la géographie, un des meilleurs, les cours de M. Ulysse Guinand, jouissent d'une réputation méritée. Son abrégé de géographie suivi de la description de la Suisse, de celle de la Terre-Sainte et de quelques notions astronomiques, a été avec raison adopté par le Conseil de l'instruction publique du canton de Vaud à l'usage des écoles primaires.

(A suivre.)

BIBLIOTHÈQUE DES RÉGENTS

On sait que le canton de Vaud possède une bibliothèque cantonale destinée exclusivement au corps enseignant primaire, pour l'entretien de laquelle il est porté annuellement une certaine somme au budget de l'Etat. Jusqu'en 1862, le choix des nouveaux ouvrages avait été laissé exclusive-

(1) L'ouvrage a paru sous le titre : *Explication du plan de Fribourg en Suisse*, dédiée à la jeunesse de cette ville pour lui servir de première leçon de géographie. — Lucerne, chez Xavier Meyer, 1827. Petit in-8, de 134 pages.

ment à l'ancien Conseil de l'instruction publique, et dès lors, au département qui l'a remplacé ; aussi est-il arrivé souvent que, dans ce choix, on a perdu de vue le véritable but de cette bibliothèque, qui doit renfermer des ouvrages élémentaires, pratiques, à la portée de chaque instituteur et pouvant lui être réellement utiles dans son enseignement et dans ses études, plutôt que des œuvres de haute littérature ou de science transcendante. Une innovation heureuse, à notre avis, a été introduite dans cette manière de procéder. Le département de l'instruction publique et des cultes a, l'année dernière, invité les conférences de régents de chaque district, par l'intermédiaire des inspecteurs d'écoles, à examiner les ouvrages dont l'acquisition pourrait être utile à la collection de cette bibliothèque. De cette manière, les intéressés les plus directs ont acquis le droit d'avoir leur mot à dire, ou du moins d'émettre leurs vœux quant au choix en question. C'est là un progrès auquel nous applaudissons.

La conférence des régents du district de Lausanne n'a pas cru devoir se borner au point spécial sur lequel elle était consultée. Elle a fait un rapport complet sur l'état actuel de la bibliothèque des régents, en faisant ressortir en particulier les lacunes qu'elle renferme. Les observations générales que ce rapport présente nous ont paru mériter la publicité dans les colonnes de l'*Educateur*, au moment surtout où dans d'autres cantons, à Neuchâtel entre autres, il est question de créer des établissements analogues.

« La bibliothèque des régents, lisons-nous d'abord dans ce document, doit être aussi complète que possible, si elle veut répondre au plan d'études adopté pour les écoles normales, afin de faciliter le développement de ces études à tout le personnel enseignant primaire. A ce point de vue, elle doit être considérée comme un puissant moyen de perfectionnement des instituteurs et institutrices après l'obtention de leur brevet de capacité, perfectionnement qui réagira heureusement sur notre instruction populaire. Telle est l'heureuse idée qui a dû présider à la création de la bibliothèque des régents. »

Passant ensuite à l'examen de ce qu'il y aurait à faire pour que cet établissement répondît tout à fait à son but, le rapport émet entre autres les idées ci-après :

« 4° En principe, il est à désirer que le choix des livres à y introduire porte : a) Sur des ouvrages élémentaires destinés en général à l'Ecole et à la personne qui la dirige, et répondant directement aux besoins des deux, pour qu'ils puissent satisfaire aux exigences de la loi scolaire, exigences bien senties et qui ne sont que l'expression formulée de celles de la société

actuelle; b) Sur des ouvrages correspondant au degré secondaire, afin d'encourager et de faciliter ceux de nos collègues qui se proposent d'explorer un domaine intellectuel plus étendu, car il ne faut pas oublier que la plupart d'entre eux, attachés comme maîtres aux établissements d'instruction supérieure du canton de Vaud, n'ont fait leurs études qu'à l'Ecole normale, ont débuté dans leur vocation par l'école primaire, et que s'ils sont parvenus à secouer la poussière de celle-ci, ce n'est qu'à la suite d'études assidues, il est vrai, mais facilitées par des ouvrages relatifs au programme de ces établissements; aussi est-il indispensable que la bibliothèque favorise à tous égards ces amis de l'étude; c) Sur des ouvrages scientifiques en général, afin de faire par là une large part à la vie intellectuelle de notre époque.

» 2° Chaque ouvrage sur les sciences exactes, relatif aux degrés primaire et secondaire, devrait s'y trouver en plusieurs exemplaires, le nombre de ces derniers varierait suivant l'importance de la branche d'étude dont il traite; car, et nous insistons sur ce point, un seul exemplaire par ouvrage ne peut nullement répondre aux besoins sus-mentionnés, par le fait que tel lecteur doit attendre longtemps avant que sa demande de livres puisse être satisfaite, et que quelquefois elle ne peut pas l'être du tout. N'est-il jamais arrivé à quelques-uns de nos collègues d'acheter l'ouvrage tant de fois réclamé plutôt que d'en être privé plus ou moins longtemps?

» 3° Il faudrait introduire dans cette bibliothèque des atlas de géographie ancienne et ceux de géographie moderne; les premiers sont nécessaires pour étudier fructueusement l'histoire ancienne et celle du moyen âge, car ce genre d'études ne devient intéressant pour ceux qui s'y livrent qu'autant qu'ils peuvent pour ainsi dire suivre du doigt les lieux des grandes scènes historiques; les seconds ne sont pas moins utiles, si l'on veut apprendre à connaître les divisions territoriales de chaque Etat, ce que n'indiquent pas les cartes murales de nos écoles.

» 4° On ne devrait pas oublier non plus les bonnes collections de modèles d'écriture et de dessin qui ont paru ces dernières années; elles méritent bien l'honneur de l'achat pour être classées dans toute bibliothèque qui tend à s'enrichir, et surtout dans une bibliothèque de régents.

» Ces collections ont leur mérite, non seulement par la beauté des traits, le bien fini des modèles qu'elles renferment, mais par la classification méthodique de ces derniers; car dans ce genre de travail c'est surtout la méthode que nous recherchons.

» 5° Enfin nous exprimons le vœu que le maître d'école puisse avoir à

sa disposition les instruments nécessaires pour démontrer quelques propriétés générales sur la physique, la chimie, la sphère et la géométrie des surfaces et des solides.

» Il ne serait pas de luxe non plus de trouver dans cette bibliothèque ou dans un cabinet *ad hoc* des cartes en relief, des collections de minéraux les plus connus, même de plantes et d'oiseaux.

» Quelques-uns de ces objets d'études pourraient être transportés au moyen de boîtes en tôle ou en bois, comme cela se pratique pour tant d'autres objets d'art plus fragiles encore qu'on expédie journellement par voie ferrée ou postale. »

Après cela, le rapport de la conférence de Lausanne passe en revue quelques points critiques du règlement intérieur actuel de cette bibliothèque. Parmi les observations sur ces détails, nous croyons devoir mentionner la suivante :

« L'article qui statue qu'on peut garder les livres pendant six semaines, à l'expiration desquelles ils doivent nécessairement rentrer, nous paraît trop absolu. Nous aimerions qu'il y ait une exception à cette règle en faveur des ouvrages de mathématiques, de sciences naturelles, etc., en un mot, des ouvrages scientifiques en général ; car, à l'égard de ceux-ci, il ne peut s'agir d'une simple lecture, mais bien d'une étude longue et laborieuse, exigeant le temps nécessaire pour être bien faite. »

ANECDOTES SCOLAIRES

L'école d'autrefois.

On entend encore de temps en temps regretter l'école du bon vieux temps, celle où le grand ressort de la discipline était la *crainte des châtimens corporels*. « Qui aime bien châtie bien, » c'était la maxime dominante. Châtier dans ce système signifiait frapper dru sur l'écolier paresseux, indocile ou vicieux à un titre quelconque. Frapper, c'est évidemment plus facile que de convaincre ou de réformer ; cela exige peu de talent de la part de l'exécuteur. Un vieux soldat à la retraite ou un invalide (à la façon de ceux qu'employait, après la guerre de 7 ans, Frédéric le Grand) suffisait à cette œuvre brutale. Un curieux spécimen, à cet égard, c'est le *Journal d'un maître d'école du siècle passé*. Jacob Hauberlé (tel était le nom de ce régent modèle) tenait une comptabilité exacte de

tous les coups et de toutes les punitions qu'il infligeait *libéralement* à ses élèves, et à la fin de sa longue carrière *enseignante* (pardon de ce jeu de mots, peu pédagogique, je l'avoue) maître Hauberlé ne manqua pas de dresser le compte sommaire de tous les châtimens qu'il avait décernés pendant les 54 ans et 6 mois de sa *régence*. C'est un relevé on ne peut plus instructif pour la connaissance des anciennes mœurs scolaires, et il le serait encore davantage si ce *frappeur* distingué avait pris soin de nous indiquer avec la même conscience le résultat obtenu par sa méthode graduée de peines qu'on dirait calquée sur la *Caroline* ou code pénal de Charles-Quint.

Voici le dit tableau :

Elèves mis à genoux	777.
» mis à genoux sur des bûches aiguës, à 3 coins	634.
» coiffés du bonnet d'âne	5004.
» corrigés à coups de bâton	527.
» corrigés à coups de férule	124,000.
» corrigés à coups de règle	20,989.
Soufflets distribués	40,235.
Chiquenaudes	445,800.
Coups donnés avec le dos de la Bible ou du catéchisme	22,763.

Hauberlé n'ayant pas pris la peine d'additionner ou de faire ce qu'on nomme le total général, je laisse aux amateurs le soin de le faire eux-mêmes.

Cette statistique ne mentionne que des châtimens corporels proprement dits. La prison et les arrêts n'y sont pas compris. Il est probable aussi que Jacob Hauberlé ne se bornait pas à ces catégories de peines. Un maître si savant dans l'art de varier les tortures et de proportionner les châtimens au délit, n'aura eu garde de ne pas employer les autres moyens en usage dans les écoles de son temps, comme l'art de tirer les oreilles et les cheveux des élèves, de leur pincer les bras, de les suspendre à la paroi par le collet de leurs habits ou de les placer, jambe deçà jambe delà, sur deux banquettes éloignées l'une de l'autre, toutes choses que nous, qui avons la cinquantaine, avons vu avec édification pratiquer sur autrui et sur nous-mêmes dans des écoles qui avaient cependant la prétention de se rattacher à un régime plus progressif que l'ancienne école d'avant 98. J'oubliais les tonneaux pleins de toiles d'araignées, au fond desquels la sollicitude éclairée d'un maître, très libéral en politique (il le croyait du moins), nous ménageait un asile. Dans cette même école, un autre maître formé cependant aux leçons d'un grand, d'un vrai pédagogue, avait résolu

d'une manière originale, longtemps avant qu'elle eût été posée officiellement, la question ardue de la réforme des défauts et des mauvais penchants des élèves. En voici deux exemples choisis entre cent et qui, dans un pays plus propice au talent et à la propriété artistique, eussent certainement mérité à leur auteur un brevet d'invention de première classe.

Un élève avait, dans un accès de colère, craché au visage d'un de ses camarades. Le maître, instruit de la chose, arrive en clochant, fait sortir tous les élèves de leurs bancs et leur fait faire la haie. Le délinquant, (je ne me rappelle pas s'il avait les mains attachées derrière le dos,) est condamné à passer entre les deux rangs de ses condisciples, qui avaient l'ordre de lui appliquer la loi du *talion*.

Autre exemple : On lit dans l'histoire de la Suisse, au X^e siècle, qu'un roi, nommé Conrad, premier du nom, pour éprouver la diligence des élèves de la fameuse école de St-Gall, avait fait répandre sur les bancs de la classe une corbeille de belles pommes rouges et que pas un ne se dérangea pour en prendre ; de quoi le roi fut si charmé qu'il régala les élèves des pommes tentatrices et leur donna un congé de trois jours. Monsieur.... je veux dire l'instituteur en question, s'était avisé d'un moyen d'un autre genre de mettre à l'épreuve l'attention de ses élèves. Il conduisait avec lui en classe un bouledogue de taille, qui allait flairant les élèves de cercle en cercle. Un de ces derniers venait-il à tourner la tête vers le quadrupède, vite un coup de règle bien appliqué remettait à l'instant l'élève inattentif à son devoir.

Je pourrais nommer encore un troisième maître non moins industrieux que les premiers dans l'art suprême de se faire craindre et que la terreur générale de la gent écolière avait fait surnommer en patois *Potzetta* (comme qui dirait *poche*, ou grande cuillère), parce que ce châtier émérite avait eu une fois la lumineuse idée d'échanger la règle contre cet ustensile cher aux cuisinières.

Mais c'est assez pour aujourd'hui de ces tristes images, de ces lugubres et cuisants souvenirs de l'ancienne école, qui pourraient à la fin arracher à ceux qui en ont été les infortunés témoins et les patients martyrs le cri de douleur que poussait un personnage de Virgile.

« Infandum, regina, jubes, renovare dolorem »

Permettez que pour reposer vos esprits de ces affligeants spectacles, j'évoque l'ombre pacifique et touchante de ce péripatéticien de l'ancienne école, de ce brave Jean Monney, qui se rendait à cheval de son lieu natal, Murist-la-Molière, si je ne me trompe, au poétique trou nommé la

Vounaize, pour y faire l'école en plein air aux marmots réunis de trois villages, tous groupés sur l'herbette, en attendant leur vénérable et chevalereux magister. Aussi son cheval blanc est-il resté populaire dans la contrée de la Broye, à l'instar du blanc palefroi sur lequel la reine Berthe, la royale filandière de Payerne, parcourait monts et vaux en répandant ses largesses.

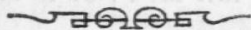
Digne Jean Monney ! l'exemple de tes vertus et de ton ambulante persévérance est bien propre à consoler et encourager ceux de MM. les régents d'aujourd'hui qui trouvent si pénible la mission de *biner*, c'est-à-dire de faire l'école dans deux villages un peu éloignés l'un de l'autre. Pendant que l'histoire des écoles, mais la véritable, celle qui sera écrite par les écoliers et non par les Hauberlé et consorts, consacrera ton souvenir bienfaisant, elle proclamera la honte des *Potzetta* et des autres esprits *frappeurs*, dont il faut espérer que les lois nouvelles des cantons régénérés et la salubre brochure du docteur Guillaume, de Neuchâtel, sur l'hygiène scolaire, ont à jamais délivré cette portion considérable de l'humanité souffrante, qu'on nomme les enfants des écoles.

Ecrit la veille de Noël de l'an de grâce 1866 par moi.

Johann SPIESSHIRSCH,

maître d'école émérite des bords de la Sarine.

NB. Dans un prochain article, Spiesshirsch se propose de traiter de la *Nouvelle Ecole* et prie les personnes qui auraient des renseignements ou des observations à lui communiquer, de les lui envoyer. — Ils trouveront son adresse exacte dans le dictionnaire allemand-français, au mot *Spiesshirsch*.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

De l'Emigration des jeunes filles de la Suisse romande,
et en particulier des jeunes neuchâteloises, par Alphonse PETITPIERRE.
— Neuchâtel, imprimerie de James Attinger. 1866.

Nous venons un peu tard pour parler de cette excellente publication. Tous les journaux en ont parlé avec éloge; elle en est digne tout d'abord par le choix même du sujet, qui est d'une véritable actualité et d'*utilité publique*. Car l'émigration des jeunes filles a pris des proportions considérables dans tous les cantons de la Suisse française, sauf le Valais, et une enquête sur le sort de ces émigrantes plus ou moins volontaires méritait de fixer l'attention d'un philanthrope et d'un homme appelé par vocation à

s'intéresser à l'avenir de ses élèves. L'enquête ouverte par M. le pasteur et directeur d'école Petitpierre, a été conduite avec un soin et une conscience qui laisseront peu de choses à faire aux statisticiens de l'émigration féminine. Chaque canton a été appelé à fournir le chiffre de ses émigrantes, et, si l'on excepte le canton de Vaud, dont les registres de chancellerie n'indiquent pas exactement la qualité des personnes qui partent pour l'étranger, tous ont plus ou moins répondu à l'invitation qui leur avait été faite par l'auteur. Les renseignements fournis par les autorités de ces cantons, joints à une foule d'autres informations prises auprès des membres des sociétés de bienfaisance helvétiques, de professeurs, d'agents consulaires, de dames suisses qui ont séjourné à l'étranger, ont permis à M. Petitpierre d'étudier les destinées de nos jeunes compatriotes dans les différents pays où elles vont passer quelques années et quelquefois terminer leur existence. L'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Russie, la Suède, la Hollande, l'Angleterre, la France et l'Italie sont successivement passées en revue et forment l'objet de tableaux très instructifs et dont la lecture doit être vivement recommandée aux jeunes personnes qui se disposent à partir pour l'étranger, ainsi qu'aux familles auxquelles appartiennent ces jeunes filles. Dans ces tableaux, sauf ceux concernant l'Angleterre et la Hollande, il y a plus d'ombre que de lumière. La moralité des jeunes institutrices, gouvernantes et bonnes, est représentée comme courant de grands risques. Des mariages insensés sont aussi souvent, d'après ces tableaux, le triste dénouement de relations nouées avec des indigènes d'une classe inférieure. Nous serions cependant tenté de voir quelque exagération dans la peinture que fait M. P. de la situation des jeunes Suissesses à l'étranger. A côté des mauvais mariages, il y en a aussi d'avantageux, et à l'égard de la moralité de certaines jeunes personnes, on peut se demander quelquefois ce qu'elles seraient devenues même en restant au sein de leur pays et de leurs familles.

Les cas d'aliénation mentale signalés comme un des résultats assez ordinaires des déceptions et des tourments intimes qu'éprouvent nos jeunes compatriotes à l'étranger, paraissent se rattacher à des causes particulières et se manifester parmi les émigrantes de certains cantons plutôt que d'autres. Mais, même en admettant qu'il y ait exagération dans certains détails de l'enquête dressée par l'auteur de la brochure sur l'émigration, l'exposé n'en est pas moins vrai dans son ensemble. Les conclusions de M. Petitpierre sont conformes d'ailleurs à ce qu'on devait attendre d'un esprit sage, d'un appréciateur éclairé et équitable. Il ne condamne pas l'émigration et il ne cherche pas à l'empêcher; mais il veut en régler le cours et

le diriger dans l'intérêt des émigrantes : intérêt religieux, moral, intellectuel et pécuniaire aussi. Cette partie de la brochure s'adressant non-seulement aux jeunes personnes que cela concerne directement, mais aux parents, aux autorités et à toutes les personnes ayant un caractère public ou une influence sur les idées et les opinions de leurs concitoyens, nous en ferons l'objet d'un examen spécial dans un prochain article.

A. D.



CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Sous le titre *Conflit entre les pasteurs et les instituteurs*, le journal l'*Eclaireur* publie la lettre ci-après, adressée au Département de l'instruction publique et des cultes par une des conférences scolaires de district de ce canton :

« L'adoption du nouveau psautier par plusieurs paroisses de notre canton, nous fait un devoir de soumettre sans retard à votre arbitrage une question qui préoccupe à juste titre le corps enseignant vaudois.

» Cette question, la voici : Plusieurs conseils de paroisse ont décidé, sur les instances de leurs pasteurs respectifs, qu'à ceux-ci appartiendrait exclusivement désormais le droit de choisir les psaumes-cantiques à exécuter au culte. Or, il nous semble que cette décision n'est pas justifiable, attendu que ni la loi ecclésiastique, ni la loi scolaire ne donnent aux conseils de paroisse la faculté de pouvoir modifier l'usage suivi à cet égard jusqu'ici, par lequel, tout comme le pasteur choisit son texte, le chœur choisit lui-même son chant.

» On comprend, du reste, que des décisions de ce genre aient déjà pu donner lieu à des tiraillements regrettables entre pasteurs et régents. C'est ainsi que, dans plusieurs localités, on a vu ceux-ci se refuser à chanter des morceaux indiqués par ceux-là, à brûle-pour-point, du haut de la chaire, et fournir ainsi prétexte à de véritables scandales — qui s'expliquent sans pourtant se justifier. En effet, et c'est de l'aveu de tous ceux qui ont pu s'en rendre compte, le nouveau recueil de psaumes renferme des difficultés musicales qui le mettront pour longtemps encore hors de la portée de la grande majorité de notre peuple. Plusieurs des morceaux nouveaux ne peuvent s'exécuter qu'après étude répétée et même transposition. Or, vouloir exiger d'un régent, quelque habile qu'il puisse être en musique, l'exécution de chants semblables *de visu*, est aussi ridicule que de demander à un prédicateur de prêcher sur un texte donné dans les mêmes conditions. Et pourtant c'est ce qui s'est déjà vu plusieurs fois, comme nous l'avons dit plus haut ; aussi est-ce pour empêcher que des faits de ce genre ne se reproduisent, que nous prenons la liberté de vous prier de faire connaître par circulaire aux conseils de paroisse de notre canton, que l'adoption éventuelle du nouveau psautier ne change en rien les usages admis jusqu'ici entre chœurs et prédicants, par lesquels les premiers demeurent indépendants des seconds en ce qui concerne la part des fonctions qui leur sont dévolues dans la célébration du culte. »

La rédaction de l'*Eclaireur* ajoute à cette lettre la note suivante :

« Nous partageons en partie le point de vue des réclamants. Toutefois l'idée de laisser le choix du psaume au pasteur peut aussi être défendue. Nous croyons qu'il y a un moyen bien simple de concilier les deux opinions; c'est d'admettre la marche à laquelle, si nos souvenirs sont exacts, s'était arrêté le précédent conseil de paroisse de Lausanne, savoir : que le pasteur, s'il veut choisir lui-même le psaume, communique celui-ci quelques jours à l'avance au régent; mais qu'en revanche le régent ait le choix s'il n'a pas été nanti à temps de celui du pasteur. »

BERNE. — Ce canton compte 4480 écoles. Dans l'ancien canton, il y a 867 instituteurs et 312 institutrices pour 87,000 élèves. Dans ce nombre de personnes enseignantes, on n'en trouve que 870 qui aient fait des études dans une école normale. Le Jura, de son côté, sur 302 membres du corps enseignant, n'en compte que 402 qui aient suivi le cours de l'école normale. Le canton de Berne a 35 écoles secondaires fréquentées par 2016 élèves. Ce petit nombre relatif d'écoles secondaires s'explique par la circonstance que l'école primaire retient les jeunes gens jusqu'à l'âge de 16 ans. Une seule école secondaire, celle de Schwarzenbourg n'a qu'un maître. Le canton de Zurich a beaucoup plus d'écoles secondaires, proportion gardée; mais plusieurs de ces écoles n'ont qu'un instituteur.

— Feu M. Röthlisberg, ancien conseiller d'Etat, a donné 40,000 francs à l'établissement des pauvres de Konolfingen et fait, en outre, un legs considérable au directeur de l'établissement, M. Gerber.

— Une école secondaire va être fondée à Moutiers-Grandval. Ce sera la troisième qui soit fondée dans le Jura, non compris les deux collèges de Délémont et Neuveville. Il y a de plus une école cantonale pour tout le Jura à Porrentruy.

— Cet automne, un régent du district bernois de Cerlier, aidé de ses élèves, a nettoyé 340 arbres fruitiers pour des particuliers qui lui en avaient fait la demande.

— Un conflit s'est élevé entre la Direction de l'Education et quelques autorités communales au sujet des religieuses qui desservent les écoles primaires de certaines localités du Jura bernois et dont la plupart ne remplissent pas les conditions exigées par la loi. — Ce conflit, sur lequel nous reviendrons, occupe beaucoup la presse jurassienne et sera probablement porté devant le Grand Conseil.

VALAIS. — Dans le rapport lu à la Société d'utilité publique, réunie à Sion cet automne, par M. l'abbé et professeur Henzen, on trouve les détails suivants sur ce canton encore si peu connu de ses confédérés; détails qui n'étonneront personne quand on aura lu le passage du rapport de M. Henzen que nous traduisons de la *Schweizerisch Lehrer Zeitung*, rédigée par M. Rebsamen, au nom de la Société suisse des instituteurs :

« Le canton du Valais, avec une surface de 94 lieues carrées, ne renferme que 80 à 90,000 habitants. Mais la dixième partie seule du sol est productive; les neuf dixièmes autres parties sont couvertes de glaciers ou ne sont pas cultivables, soit à cause de la rudesse du climat, soit à cause de la disposition du terrain. Ce peuple, qu'on accuse souvent d'inertie et de paresse, a dû conquérir le terrain qu'il fertilise à la sueur de son front et le disputer pied à pied à la fureur des eaux. Le bassin du Rhône, avec le sol environnant, forme comme l'Himalaya de l'occident, aussi bien sous le rapport de la hauteur que de la multiplicité des mon-

tagnes. Sur ce si petit espace, le chanoine Berthold, savant et à jamais regrettable chanoine, a mesuré près de 400 pics de montagnes qui ont tous plus de 10,000 pieds d'altitude. Le Valais compte *environ* 467 communes, dont 40 sont situées dans la vallée du Rhône et plus de 400 peuvent être considérées comme des communes montagneuses.

De la vallée principale se détachent comme autant de rameaux treize vallées latérales, dont dix vers le sud et trois vers le nord. Chacune de ces vallées a sa physionomie propre et forme pour ainsi dire un tout distinct, à tel point que le caractère du peuple varie de commune à commune. Il en est de même du langage, des occupations et du genre de vie des habitants.

Jusques il y a quarante ans, les ecclésiastiques avaient été les seuls instituteurs du Valais; instituteurs gratuits, ils ne recevaient aucun traitement *ad hoc*. Mais la plupart des fondations religieuses font aux curés et chapelains un devoir de tenir l'école. Plusieurs prêtres se sont fait un nom par leur zèle pour l'instruction populaire. Le premier rang revient au chanoine Berthold, l'instituteur populaire par excellence. Naturellement cette instruction première était assez maigre et n'était accueillie qu'avec défiance, surtout après la révolution française. On se défiait particulièrement de l'instruction des filles, qu'on regardait seulement comme propre à les pervertir ⁽¹⁾.

Un progrès eut lieu en 1846 par l'ouverture d'une école normale pour les instituteurs établis et la plupart ecclésiastiques, par les soins du gouvernement conservateur et avec l'assentiment épiscopal. Mais un seul ecclésiastique se présenta, c'était M. Henzen lui-même. Toutefois, depuis quinze ans, l'école du peuple a gagné : une loi spéciale a été promulguée ; des commissaires d'écoles instituées ; des maisons d'écoles construites. L'instruction a été rendue plus ou moins obligatoire. Le Valais compte actuellement 408 écoles primaires, dont 100 écoles de filles. Ce corps enseignant se compose de 35 prêtres et religieux, de 30 religieuses et de 444 instituteurs et institutrices à brevets. Le Valais dépense pour ce personnel une somme de 35,000 francs, ce qui fait en moyenne par tête 160 francs. 44,500 enfants fréquentent l'école. Un grand nombre de ces enfants ont parfois des lieues à faire dans la neige et dans des chemins détremés par la pluie. »



Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

(Voir le n° 23 de 1866.)

Montant des listes précédentes	Fr. 245 20
Conférence des instituteurs du district de Boudry	» 44 —
Instituteurs de Vevey et de la Tour-de-Peilz	» 40 —
M. Jeanneret, secrétaire au collège de la Chaux-de-Fonds	» 5 —
M. Guyot, instituteur, à Môtiers-Boveresse	» 3 —
M ^{lle} C..., institutrice, à Lausanne	» 2 —
Total	Fr. 279 20

(Voir l'avis ci-après.)

(1) Il est encore tel canton de la Suisse, plus avancé en apparence que le Valais, où ce préjugé n'a pas encore disparu.

Attention! — Nous avons l'avantage de pouvoir offrir à nos lecteurs une excellente occasion de faire une bonne action sans porter trop grand préjudice à leur bourse.

Ceux qui enverront à M. Estoppey, gérant de l'EDUCATEUR, à Lausanne, 4 fr. 50 centimes (en timbres ou mandats de poste), recevront un exemplaire de l'intéressant ouvrage publié par M. Cambessédès, inspecteur des Ecoles primaires du canton de Genève, sur l'EDUCATION POPULAIRE¹.

La moitié de cette valeur sera affectée à la souscription en faveur de M. Corboud.

Nous espérons que ce moyen de faire le bien, mis à la portée de tous, sera favorablement accueilli, et nous remercions de sa charitable générosité celui qui nous a mis à même de l'offrir.

Le Comité directeur.

N. B. Le nombre des exemplaires disponibles n'étant pas considérable, ceux qui en désirent feront bien de ne pas tarder à s'annoncer.

(1) Voir *Chronique bibliographique*, pages 125 et 141 de l'*Educateur* de 1865.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ANNONCES

En souscription pour paraître à la fin de mars :

APRÈS L'ÉCOLE

Premiers essais littéraires par C.-W. JEANNERET, secrétaire au collège de la Chaux-de-Fonds

Ouvrage couronné par la *Société pédagogique* du canton de Neuchâtel, et comprenant :

1^o Des impressions de voyage ; 2^o Des variétés et mélanges.

Cet ouvrage, écrit **après l'école**, formera un fort volume de 300 pages, imprimé avec soin sur beau papier ; rien ne sera négligé pour que ce travail soit rendu le moins imparfait possible. **La souscription reste ouverte jusqu'au 18 février.** Les membres du corps enseignant qui souscriront auront l'ouvrage au prix de faveur, **1 fr. 70 c.**, réservé d'abord aux deux cents premiers souscripteurs inscrits depuis longtemps. Le prix ordinaire de souscription est de deux francs pour toutes les autres personnes. L'ouvrage se vendra 2 fr. 50 c. ou même 3 fr. en librairie. S'adresser franco à l'auteur qui fera tenir également franco un prospectus détaillé à toute personne qui en fera la demande.

LE TOURISTE

(DEUXIÈME ANNÉE)

Journal illustré de la Suisse romande, paraissant tous les quinze jours. — *Prix d'abonnement* : Suisse, un an 8 fr. ; six mois, 4 fr. ; trois mois, 2 fr. Etranger, le port en sus. Prix du numéro : 35 c. — Le prix des annonces courantes est de 10 c. la ligne, 4 colonnes à la page. Le prix des autres annonces est réglé de gré à gré. Réduction de moitié pour les abonnés à l'année. — *Adresse* pour abonnements, annonces et renseignements : *Bureau du TOURISTE, à Lausanne.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR